

Responsable de la structure *Frédérique DOUSSET*

mardi 3 mai 2016,

COURRIER MAI 2016 À L'ATTENTION DES FAMILLES ET DES INTERVENANTS À DOMICILE

• MODIFICATIONS / FINS DE CONTRATS été ou rentrée septembre :

Pour les parents, si vous ne l'avez déjà fait, il est nécessaire de nous contacter rapidement si vous envisagez des modifications d'horaires à la rentrée de septembre ou des fins de contrats. En effet, certains enfants feront leur première rentrée scolaire et il faudra faire éventuellement des simulations de coût (si vous envisagez de réduire vos horaires ou si la garde groupée s'arrête) et/ou vous transmettre la procédure de licenciement à suivre si votre salariée refuse cette modification ou si vous n'avez plus du tout besoin de garde à domicile.

En cas de fin de contrat, les délais à respecter peuvent être longs : minimum 15 jours de procédure + jusqu'à 2 mois de préavis <u>hors congés</u> pour les salariées qui ont plus de 2 ans d'ancienneté.

Par ailleurs, le contrat devant s'arrêter au <u>dernier jour de travail</u> (donc pour certains fin juin/début juillet) et non à la fin d'une période de congés, il faut donc voir rapidement ces questions.

Du côté des intervenantes dont le contrat va s'arrêter, nous vous conseillons de prendre rapidement RV avec Frédérique DOUSSET (si ce n'est déjà fait) pour faire un bilan de votre activité et un point sur vos projets professionnels si vous souhaitez continuer à travailler avec notre association.

• ACCUEIL D'UNE NOUVELLE STAGIAIRE à CRECHE AND DO :

Nous allons avoir le plaisir d'accueillir **Laure GAILLARDON**, élève de 2^{ème} année EJE (Educatrice de jeunes enfants) de l'institut Saint-Simon de Toulouse, en stage DF1 « positionnement professionnel » du mardi 17 mai 2016 au jeudi 30 juin 2017.

• KERMESSE DE L'ASSOCIATION :

A noter dans vos agendas, la date de la kermesse qui aura lieu <u>le mercredi 15 juin à 10h00 à</u> l'Association.

A cette occasion, le spectacle de « la chasse à l'ours » sera présenté par les enfants des ateliers thématiques (lundi et mardi) accompagnés de leur intervenante. Nous travaillons depuis le mois de janvier sur ce thème et nous réalisons avec les enfants l'ensemble des décors et la mise en scène du spectacle!

Il est bien entendu que si le temps n'est pas au rendez-vous, nous reporterons la kermesse 15 jours après.

GLES ATELIERS:

1/ Ateliers Découverte (le vendredi) :

©Premier Groupe:

<u>Nendredi 6 mai</u>: Pas d'atelier

Nendredi 20 mai: Eveil corporel

≫Vendredi 13 mai : Eveil sonore marionnettes

2/ Ateliers Thématiques :

► <u>Le lundi</u> :

Le lundi 2 mai : Atelier cabanes sensorielles,

Le 9 mai: Peinture à la plume pour les parois de la grotte,

Le 16 mai : Férié ; atelier reporté au mardi 17 mai : Peinture des parois de la grotte,

<u>▶ Le 23 mai : Traces au fusain sur les parois de la grotte,</u>

<u>Le 30 mai</u>: Pas d'atelier. Reporté au mardi 31 mai. Répétition du spectacle de la

Chasse à l'Ours avec le groupe thématique du mardi.

► <u>Le mardi</u>:

Le 3 mai : Atelier cabanes sensorielles,

<u>▶ Le 10 mai</u>: Peinture à la plume pour les parois de la grotte,

Le 17 mai : Peinture des parois de la grotte avec le groupe thématique du lundi,

<u>▶ Le 24 mai:</u> Traces au fusain sur les parois de la grotte,

<u>▶ Le 31 mai :</u> Répétition du spectacle de la Chasse à l'Ours avec le groupe thématique du lundi.

3/ Ateliers Bébé:

Ce mois-ci, le thème de l'atelier sera autour « De l'Ouïe»

Le mercredi 25 mai :



Premier groupe à 9h15

Deuxième groupe à 10h30

4/ Sortie bibliothèque:

Une sortie à la bibliothèque Bonnefoy pour **le groupe des bébés**, aura lieu **le vendredi 20** mai. Vous recevrez une invitation par e-mail.

CSLE BLOG:

Nous vous proposons ce mois-ci, un article sur: « *Préparer une activité peinture* ». Bonne lecture.

• LES FORMATIONS du premier semestre 2016 :

Les modules validés :

- Du 9 au 13 mai : Module 7 (complet)
- Du 6 au 10 juin : Module 1 (complet)
- Du 20 au 24 juin : Module 2 (complet)

• ATTESTATIONS FISCALES (rappel):

Nous vous avons envoyé le mois dernier par mail les attestations fiscales pour l'année 2015 pour ce qui concernait les frais d'association (nous tenons l'original à votre disposition si besoin puisque vous n'avez plus l'obligation de les transmettre aux impôts).

Pour ce qui concerne les salaires nets, les charges et les frais de transport public versés en 2015, vous pouvez télécharger l'attestation sur le site PAJEMPLOI (pour ceux qui sont à l'URSSAF de Toulouse, elle doit vous être envoyée par courrier).

Pour les renseignements concernant les impôts (que déclarer, la déduction des aides pour ceux qui bénéficient de CESU par exemple pour payer leur salariée, où noter les frais de garde...), vous pouvez consulter notre site : http://www.crecheanddo.fr/nos-offres/tarifs (paragraphe 2-3-Les avantages fiscaux) ou celui de PAJEMPLOI :

http://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/accueil/employeur-de-garde-denfants-a-do/je-remunere-et-je-declare/mon-attestation-fiscale.html.

Bien cordialement,

L'équipe de Crèche and Do